Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_69-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°6

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	55
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DE LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein de Loire-Atlantique Développement.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

REDON Agglomération est actionnaire de la SPL Loire-Atlantique Développement (LAD), société d'aménagement, de construction, de développement touristique et économique. A ce titre, elle dispose d'un poste d'administrateur, conformément aux règles définies par l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par-ailleurs, REDON Agglomération doit également désigner un représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de LAD.

VU l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la SPL Loire-Atlantique Développement ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_69-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider les représentations suivantes de REDON Agglomération au sein de la SPL Loire-Atlantique Développement :**

Administrateur	Représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires
Isabelle BARATHON	Hubert DU PLESSIS

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET



Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34